

2017_CT2_326

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Environnement - Renouvellement des adhésions de la Métropole Aix-Marseille-Provence aux associations du secteur de l'environnement et paiement de leurs cotisations 2017

Le 6 juillet 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 30 juin 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MENFI Jeannot – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RENAUDIN Michel – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BUCCI Dominique donne pouvoir à CALAFAT Roxane – DEVESA Brigitte donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à PELLENC Roger – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à HOUEIX Roger – MEÏ Roger donne pouvoir à PRIMO Yveline – MERCIER Arnaud donne pouvoir à FREGEAC Olivier – MERGER Reine donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BOUDON Jacques – RAMOND Bernard donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à TAULAN Francis – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à TERME Françoise

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MARTIN Régis – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SUSINI Jules

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Olivier FREGEAC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets
Environnement**

■ Séance du 6 juillet 2017

06_1_00

■ **Renouvellement des adhésions de la Métropole Aix-Marseille-Provence aux associations du secteur de l'Environnement et paiement de leurs cotisations 2017**

Madame le Président soumet pour information au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Environnement, Développement Durable, Agriculture et Forêt

■ Séance du 13 Juillet 2017

3763

■ Renouvellement des adhésions de la Métropole Aix-Marseille-Provence aux associations du secteur de l'Environnement et paiement de leurs cotisations 2017

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération du Bureau du 15 décembre 2016, la Métropole a décidé d'adhérer à plusieurs associations en matière d'Environnement présentant un intérêt soit en termes d'information, d'analyse, d'expertise, de dialogue et d'échanges avec les acteurs locaux (représentants d'entreprises, de syndicats, d'associations ...) ou avec d'autres collectivités sur le plan national ou international.

Une analyse a été réalisée afin d'identifier les associations présentant un intérêt à l'échelle de la métropole et celle ayant un périmètre d'actions sur un ou plusieurs territoires de la Métropole. Un partage est, ainsi, proposé entre un renouvellement d'adhésion à l'initiative des conseils des territoire et financé par le budget qu'ils pilotent (État Spécial du Territoire) et un renouvellement d'adhésion au titre de la délégation Stratégie Environnementale, Plan Climat et Prévention des Risques porté par la centralité de la Métropole.

Par ailleurs, un travail a été engagé afin d'examiner les montants de cotisation demandés vis-à-vis des avantages procurés par cette adhésion et de redéfinir, si nécessaire, avec les représentants de l'association, leur périmètre d'intervention et les services dont bénéficie la Métropole, la place que prendra la Métropole au sein de sa gouvernance. Cette négociation est en cours et peut nécessiter des modifications structurelles des associations : modifications des statuts et éventuellement de la représentation, adaptation du règlement intérieur... Un ajustement est ainsi proposé pour certaines d'entre elles vis-à-vis de la cotisation 2016.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_326-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

En conséquence, et au regard des partenariats engagés depuis plusieurs années avec certains de ces organismes, il est proposé de renouveler l'adhésion en 2017 de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour les associations suivantes :

- AIR PACA dont l'objet est de gérer un observatoire relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L220-2 du Code de l'Environnement sur le territoire correspondant à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle communique publiquement sur les informations issues de ses différents travaux et elle assure toutes prestations de conseil et/ou de recommandations auprès de tout public pour un montant de cotisation de 472.398 € pour 2017.
- L'association « Bâtiments Durables Méditerranéens » dont l'objet est la prise en compte des exigences du développement durable dans l'acte de construire, de réhabiliter et d'aménager, principalement en région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant de cotisation de 20.000 € pour 2017.
- Le Réseau PACA 21 dont l'objet est de promouvoir les Chartes de l'Environnement et les Agendas 21 en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant de cotisation de 13.904 € pour 2017.
- Le Secrétariat Permanent pour la Prévention de Pollutions Industrielles (S3PI) PACA dont l'objet est d'être un outil de gestion au service des membres du S3PI (État, Collectivités, industriels, associations, experts), permettant la mise en œuvre des actions définies par le Conseil d'Orientation du S3PI (dans les domaines de la qualité de l'air, du bruit et les questions sanitaires, les risques technologiques, les effluents industriels...) pour un montant de cotisation de 15.000 € pour 2017.
- Le CYPRES (Centre d'Information pour la Prévention des Risques Majeurs) dont l'objet est de promouvoir des actions d'information et de sensibilisation aux risques majeurs et aider les industriels et les collectivités locales et territoriales à mettre en place une politique de prévention des risques. Leur activité concerne quatre domaines : l'information préventive, la concertation, la communication et la formation pour un montant de cotisation de 30.000 € pour 2017.
- Le Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit (CIDB) dont l'objet est d'informer, de sensibiliser, de documenter et de former sur le thème de la protection de l'environnement sonore pour un montant de cotisation de 2.120 € pour 2017.
- L'Observatoire Régional de l'Énergie Climat Air (ORECA) dont l'objet est de récolter les données sur l'Énergie, le Climat et l'Air à l'échelle régionale, les mettre en forme et diffuser ces informations et de lancer des études pour un montant de cotisation de 1.000 € pour 2017.

Un tableau récapitulatif précise le montant pris en charge en 2016 à titre comparatif.

Le travail engagé par l'élu de la Métropole délégué à la Stratégie Environnementale, Plan Climat et Prévention des Risques et les services métropolitains, se prolongera sur l'année 2017 en lien avec les élus désignés pour siéger au sein de ces associations afin d'évaluer les services rendus par celles-ci et vérifier l'intérêt de continuer à adhérer à ces organismes au titre de la Métropole pour les prochaines années.

ORGANISME (nom de la structure)	Objet	Modalités de calcul de la contribution ou de la participation	Montant de contribution 2016 pour l'Assemblée de la Métropole ASAP	contribution pré- 2017
AIR PACA	"... Notamment elle gère un observatoire relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L220-2 du code de l'environnement sur le territoire correspondant à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, elle communique publiquement sur les informations issues de ses différents travaux et elle assure toutes prestations de conseil et/ou de recommandations auprès de tout public ..."	Calcul au nombre d'habitant avec des seuils en fonction de la population totale.	472 398,00 €	472 398,00 €
Association bâtiments durables méditerranéens (Envirobat-BDM)	"L'association a pour but de participer à la généralisation de la prise en compte des exigences du développement durable dans l'acte de construire, de réhabiliter et d'aménager principalement en région Provence Alpes Côte d'Azur"	Au nombre d'habitants par tranche de population	8.000€	20.000 €
Réseau PACA 21	promouvoir les chartes de l'Environnement et les Agendas 21 en Provence Alpes Côte d'Azur	part fixe : 100 € et part variable 0,01 € par habitant avec un plafond en cours détermination	13.904 €	13.904 €
SPPPI - Secrétariat Permanent pour les Problèmes de Pollutions Industrielles - Conseil d'orientation élargi	Cette association est un outil de gestion au service de S3PI. Elle assure la gestion, l'organisation, le fonctionnement du S3PI sur la base des orientations et décisions du Conseil d'orientation et du bureau du S3PI PACA Association support juridique de l'activité du Conseil d'orientation S3PI créé lui même par arrêté préfectoral	Fixée par décision du Bureau permanent du S3PI	10.300 €	15.000€
CYPRES	Promouvoir des actions d'information et de sensibilisation aux risques majeurs et aider les industriels et les collectivités locales et territoriales à mettre en place une politique de prévention des risques. Notre activité concerne quatre domaines : l'information préventive, la concertation, la communication, la formation	Au prorata de la population des communes adhérentes au sein de l'intercommunalité	36.375€	30.000€
Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit (CIDB)	Ses missions sont d'informer, de sensibiliser, de documenter et de former sur le thème de la protection de l'environnement sonore.	forfaitaire	4 120,00 €	2 120,00 €
Observatoire Régional de l'Energie, Climat, Air	Charger de récolter les données sur l'Energie, Climat, Air à l'échelle régionale, les mettre en forme et diffuser ces informations. Peut lancer des études. Dispositif dépendant de Conseil Régional PACA pas de personnalité juridique	forfaitaire	1 000,00 €	1 000,00 €

Pour rappel, le Conseil de Métropole, en date du 15 décembre 2016 et du 30 juin 2016, a procédé à la désignation des représentants de la Métropole au sein de certains de ces organismes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les actions des associations représentent un intérêt manifeste pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en matière d'environnement.
- Qu'il convient d'autoriser le règlement des cotisations au titre de l'exercice 2017.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le renouvellement des adhésions de la Métropole Aix-Marseille-Provence aux associations suivantes ainsi que le règlement des cotisations 2017 :

- AIR PACA pour un montant de cotisation de 472.398 €
- Réseau PACA 21 pour un montant de cotisation de 13.904 €
- Bâtiments Durables Méditerranéens pour un montant de cotisation de 20.000 € pour 2017
- Secrétariat Permanent pour la Prévention de Pollutions Industrielles (S3PI) PACA pour un montant de cotisation de 15.000 €

- CYPRES (Centre d'Information pour la Prévention des Risques Majeurs) pour un montant de cotisation de 30.000 €
- Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit (CIDB) pour un montant de cotisation de 2.120 €.
- Observatoire Régional de l'Énergie Climat Air (ORECA) pour un montant de cotisation de 1.000 €

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Métropole Aix-Marseille-Provence - États Spéciaux des différents territoires et budget centralisé.

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Stratégie environnementale,
Plan climat, Prévention des risques

Alexandre GALLESE

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Environnement -
Renouvellement des adhésions de la Métropole Aix-Marseille-Provence aux associations du secteur
de l'environnement et paiement de leurs cotisations 2017**

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Territoire en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **17 JUIL. 2017**